



## **Bureau national**

**25 novembre 2015**

**Intervention de Luc Bérille  
Secrétaire général de l'UNSA**

**suivie de celle de Luc Farré,  
secrétaire général  
de l'UNSA Fonction publique**

Cher(e)s ami(e)s,  
cher(e)s camarades,

Bonjour à toutes et à tous.

C'est évidemment dans un contexte général très particulier que nous nous réunissons aujourd'hui.

## ● La France en état d'urgence

Qui aurait dit que nous connaîtrions un jour, en France, le régime de l'état d'urgence ? Pour nos générations, vivant depuis des décennies dans un pays de liberté au cœur d'un continent prospère et paisible, c'est évidemment un choc, qui nous prend tous de court.

Mais c'est pourtant bien la réalité vraie qui a fait irruption ce soir du vendredi 13 novembre au Stade de France et dans les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, puis au petit matin du 18 novembre dans un immeuble du centre-ville de Saint Denis. Cette réalité sanglante qui, après les attentats ciblés de janvier, s'est traduite par des massacres d'une ampleur supérieure et, cette fois-ci, totalement aveugles, est celle du terrorisme assassin planifié de façon froide et organisée par Daech, au service d'un projet totalitaire terrifiant habillé d'oripeaux qui se veulent religieux.

Je ne sais pas si la France est en guerre et j'avoue que le débat sémantique que cette expression a déclenché de la part de certains me laisse, au mieux stupéfait, et, au pire, très en colère tant les dissertations académiques distinguées menées sur fond de flots de sang et de douleurs m'indignent. Je ne sais pas si la France est en guerre au sens normatif du terme mais ce dont nous pouvons être certains en tout cas, c'est que la guerre a fait irruption en France.

Si notre pays est particulièrement visé, c'est pour son engagement pour la démocratie et contre l'intégrisme totalitaire, engagement y

compris militaire. Mais au-delà de la France, c'est, idéologiquement, la démocratie et la liberté qui sont visées et, militairement, toutes les forces qui sont engagées en Syrie ou ailleurs contre Daech. Et c'est bien pourquoi ces attentats, aujourd'hui concentrés en France, s'inscrivent en réalité dans une chaîne logique sanglante avec d'autres attentats commis hors du sol français : je pense notamment à ceux du Danemark, de Turquie ou encore de l'avion russe dans l'espace aérien égyptien.

Alors, dans des dossiers de ce type, où se situe la légitimité syndicale à s'exprimer et à agir ? On la trouvera d'abord sur le terrain de la sécurité des personnes, de leur intégrité physique et tout simplement de leur droit à la vie. On la trouvera, ensuite, sur le terrain de la démocratie qui est ici frontalement attaquée, démocratie dont, syndicalement, nous sommes partie intégrante puisque nous en sommes une des composantes sociales.

Je vous renvoie à nos prises de position nationales de ces derniers jours où nous avons appelé à la compassion et à la solidarité humaines avec les victimes, évidemment, mais aussi à la responsabilité et au rassemblement.

Mais, pour aller à l'essentiel, disons les choses de façon un peu carrée : parce que nous sommes des démocrates, nous considérons légitime et nécessaire que la démocratie, lorsqu'elle est frontalement et fondamentalement attaquée, se donne les moyens de se défendre, elle et ses citoyens, à la hauteur de l'attaque. En clair, nous approuvons la décision prise par le gouvernement, puis prolongée par le Parlement, de décréter l'état d'urgence. Nous le faisons en toute conscience démocratique, c'est-à-dire en assumant ce qu'est l'état d'urgence, une restriction partielle des libertés individuelles, car, dans ce moment exceptionnel, c'est une des conditions de l'efficacité pour se défendre face à

un adversaire engagé dans une lutte mortifère.

Je le rappelle pour tous : l'état d'urgence, selon la loi du 3 avril 1955 qui l'a créé et encadré, peut restreindre la liberté de circulation dans certains lieux ou pour certaines personnes à travers l'assignation à résidence ou l'interdiction de séjour, peut interdire certaines réunions publiques ou fermer certains lieux de réunion, amener à des réquisitions de personnes ou de moyens privés, et peut, enfin, autoriser des perquisitions administratives hors du cadre procédural habituel.

Bien évidemment, cela va sans dire mais cela peut aller aussi mieux en le disant, la restriction partielle des libertés individuelles qu'implique l'état d'urgence ne peut être pour nous qu'exceptionnelle et contrôlée. Ainsi, la rigueur des mesures d'exception consenties doivent rester proportionnées à la hauteur réelle des menaces. Il en sera de même du regard que nous porterons sur les modifications constitutionnelles annoncées par le Président de la République lorsqu'elles seront précisées. De cette position responsable, vous avez compris qu'il peut découler éventuellement des adaptations des formes de notre action syndicale mais en aucun cas sa suspension, ce qui reviendrait par ailleurs à donner raison à Daech. C'est d'ailleurs l'essence de ce que nous avons dit au Premier ministre lorsqu'il a réuni l'ensemble des partenaires sociaux vendredi dernier, en évoquant, outre notre appréciation solidaire et responsable de la situation, les besoins ou aspirations de nos syndicats ou fédérations représentant les personnels qui se trouvent en 1<sup>ère</sup> ligne de ce combat mené par la Nation pour protéger et rassurer nos concitoyens et nos jeunes et auxquels je voudrais rendre hommage : policiers, fonctionnaires de justice, douaniers, personnels de l'Education nationale, agents des transports, personnels hospitaliers, policiers municipaux, personnels de prévention et de sé-

curité,... Précisément parce que les terroristes visent à diviser le pays, nous y avons ajouté la demande d'un travail visant à renforcer sa cohésion sociale autour des thèmes que nous avons ciblés dans le document intersyndical élaboré post attentats de janvier dernier.

### ● La situation économique

Actualité et continuité syndicale, j'en viens donc maintenant à l'évocation de nos grands dossiers nationaux interprofessionnels. Un mot d'abord de la situation économique. L'INSEE nous a apporté la bonne nouvelle d'un 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 enregistrant une croissance du PIB de 0,3 %, après la décevante stagnation du trimestre précédent. Derrière ces chiffres sont cachés deux signaux très intéressants :

- le maintien d'un bon niveau de consommation, conséquence des bas prix de l'énergie ;
- l'augmentation de l'investissement des entreprises.

A noter que les chiffres de l'emploi confirment cette situation avec l'enregistrement au 3<sup>ème</sup> trimestre d'une 2<sup>ème</sup> hausse consécutive. Bref, la trajectoire d'une France terminant l'année à 1,1 % de croissance, voire 1,2 %, semble bien établie ou plutôt semblait bien établie car on peut craindre que les attentats aient aussi des effets économiques, notamment quant aux traditionnels achats pour les fêtes qui pourraient être touchés par une moindre fréquentation des magasins comme on a commencé à le voir ces derniers jours. Affaire à suivre...

Dans l'agenda écoulé ou dans celui qui va suivre, je voudrais évoquer maintenant 5 grands sujets syndicaux: la future loi El Khomri, la future loi dite NOE, la COP 21, les retraites complémentaires et, enfin, le dossier des carrières dans la Fonction publique et des conséquences pour les agents publics du nouveau découpage régional avec l'aide de

Luc Farré, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction publique.

### ● Le projet de loi El Khomri

La future loi El Khomri tout d'abord. Tout le monde a peut-être encore en tête le rapport Combrexelle, les déclarations plus ou moins tonitruantes qu'il a occasionnées ici ou là. Comme nous l'avions annoncé, le Secrétariat national a mené un gros travail de réflexion sur ce sujet, sous la houlette de Florence Dodin, en liaison avec nos syndicats et fédérations. Je ne vais pas y revenir puisque, désormais, nous n'en sommes plus aux spéculations : la fumée blanche est sortie avec l'arbitrage qu'a annoncé le Premier ministre fin octobre. Je ne vais pas répéter ce que la circulaire que nous avons envoyée à ce sujet a dit très complètement quant au contenu précis des annonces de Manuel Valls, sur le Code, les regroupements de branches, les mesures pour renforcer la formation des acteurs au dialogue social. Outre la mise en place du CPA, le compte personnel d'activité, qui devra donner lieu à discussion entre partenaires sociaux représentatifs (mais cela c'était acquis depuis longtemps), la future loi, en fait de réécriture totale du Code du Travail qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive, se limitera à sa seule partie concernant le temps de travail. Elle devra sur cette seule partie, mais ce n'est pas mineur évidemment, distinguer les grands principes applicables à tous de par la loi, dont la durée légale du temps de travail à 35 heures hebdomadaires et donc le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, fixer le principe ensuite de renvoyer la déclinaison de leurs modalités d'application à des accords négociés dans les entreprises, et établir enfin les dispositions supplémentaires qui s'appliqueraient de par la loi en cas de non accord.

Au total, au regard de la révolution

annoncée avec excès très souvent, il n'y aura pas d'inversion généralisée des normes et pas davantage de disparition programmée du niveau des branches dans la production de la norme sociale. Sous les réserves de prudence qui s'imposent face à un texte qui n'est pas encore rédigé, si l'on cherche à définir non pas la souris mais plutôt le très gros rat dont la montagne a finalement accouché, cela pourrait revenir à prendre acte que les modalités d'organisation du temps de travail se négocient au niveau de l'entreprise. Ce n'est pas à proprement parler une nouveauté puisque les lois Aubry, en passant par celles de 2008 et de 2010, en font depuis longtemps une réalité. Il faut y rajouter l'annonce d'une première concentration des branches, avec, dans l'immédiat, la disparition de celles qui n'ont plus aucune vie conventionnelle ainsi que des branches territoriales. Le dossier, même s'il s'est désormais resserré, reste ouvert et nécessitera toute notre attention puisque nous allons entrer dans la phase de concertation pour l'écriture du pré-projet de loi.

### ● Le projet de loi NOE

Second projet de loi qui nous concernera, la loi NOE, NOE pas par référence au bâtisseur d'arche de la bible mais NOE pour « nouvelles opportunités économiques »...

C'est le ministre Macron qui la portera, avec l'objectif affiché de saisir les opportunités de croissance offertes par la révolution numérique. En vue d'un projet de loi présenté en janvier au Conseil des ministres pour un examen au Parlement dans la foulée, Emmanuel Macron devrait présenter une première série de propositions mi-décembre et, bonne nouvelle, un rendez-vous est déjà calé avec l'UNSA pour le 17 décembre. Nous serons évidemment particulièrement attentifs aux dispositions qui pourraient en résulter concernant les salariés, notamment en matière d'encadrement de leurs conditions de travail.

## ● COP 21

Autre dossier central, celui de COP 21, c'est-à-dire de la conférence internationale de lutte contre le réchauffement climatique. Le contexte des attentats qui viennent d'intervenir aura évidemment des répercussions sur une initiative qui devait initialement réunir au Bourget, pendant 10 jours, de l'ordre de 40 000 personnes venant du monde entier, dont les chefs d'Etat ou de gouvernement de près de 180 pays. Il faut d'abord se réjouir de la décision du gouvernement de maintenir cette initiative car la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu vital pour la planète qui ne peut être différé. Il est cependant probable que les obligations de sécurité renforcées qui s'imposent désormais impérativement amèneront à un resserrement du format initialement prévu, non pas en nombre de pays mais en ampleur des délégations.

Nous avons décidé de nous associer, en tant qu'UNSA, à un certain nombre d'initiatives visant à faire pression, avec la société civile, sur les gouvernants pour parvenir à un accord contraignant, à la hauteur de la limitation nécessaire du réchauffement du climat en deçà de 2 degrés, et socialement juste. Nous avons concentré le tir, au sein de la coalition COP 21, sur la marche mondiale du 29 novembre, prévue dans des formes variées dans plus de 150 pays ce jour-là, et, à Paris, sous la forme d'une grande manifestation de rue. Dans le contexte de dangers graves qui pèsent désormais sur la sécurité publique, nous avons dit à nos partenaires ces derniers jours que, sans rien céder de notre message sur le fond, il nous semblait impossible de maintenir une manifestation de rue susceptible d'exposer les participants. La préfecture de police de Paris a indiqué jeudi dernier aux organisateurs qu'elle ne pourrait autoriser cette manifestation et nous nous rangerons évidemment à cette in-

terdiction. D'autres initiatives, qui avaient été prévues en lieux clos et donc plus facilement sécurisables, se tiendront, comme le sommet citoyen sur le climat à Montreuil les 5 et 6 décembre ou la Zone d'action pour le climat du 7 au 11 décembre au CENTQUATRE-Paris.

## ● Les retraites complémentaires

Je progresse dans l'évocation des dossiers en venant à celui des retraites complémentaires. L'enjeu essentiel de ces très difficiles négociations était triple :

- Le 1<sup>er</sup> enjeu était d'éviter le scénario catastrophe à court terme non pas d'une faillite des caisses mais, leurs réserves étant épuisées, d'une chute drastique du montant des retraites complémentaires : je rappelle que, sans mesures prises, l'épuisement des réserves était prévue pour l'AGIRC en 2017 et qu'elle aurait eu pour conséquence mécanique une baisse immédiate de l'ordre de 12% du montant des pensions versées ;
- le 2<sup>nd</sup> enjeu, précisément en évitant ce scénario catastrophe, était d'assurer la pérennité du système de retraite complémentaire par répartition, car je rappelle que la répartition est le principe sur lequel fonctionnent les caisses de retraites complémentaires ;
- enfin, le dernier enjeu, c'était de sauvegarder la gestion paritaire du système dans un contexte où une gestion paritaire incapable de trouver les moyens de faire face aurait signé elle-même son arrêt de mort à court terme par démonstration de son impuissance.

Il y avait donc là un exercice de responsabilité extrêmement difficile pour les partenaires sociaux. L'accord qui a été trouvé sauvegarde les trois principes essentiels que je viens d'évoquer. Il est néanmoins douloureux car, pour y parvenir, il sollicite, et parfois durement, les différentes parties prenantes du système que sont les salariés, les retri-

tés et les entreprises, selon un équilibre de contribution entre ces trois constituantes très difficile à établir puisque c'est autour de lui que s'est noué difficilement, et à la dernière minute, le compromis. Je ne vais pas en dire plus sur l'analyse afin de ne pas répéter la circulaire nationale très précise qui a été envoyée à ce sujet mi-novembre, mais peut-être souhaitez-vous y revenir dans la discussion.

Une dernière remarque sur ce point pour conclure. Il y avait un autre enjeu caché de ces négociations : c'était le devenir du système d'assurance chômage car vous savez que la convention UNEDIC doit être, elle-aussi, renégociée dans quelques mois. Pourquoi ? Parce que l'assurance chômage est, avec les retraites complémentaires, le dernier vestige du paritarisme en France. Or, la tentation est toujours forte, en particulier pour la partie très néo-libérale du camp patronal, de prendre définitivement la porte de sortie du paritarisme. Mettre en échec les négociations des retraites complémentaires aurait été une occasion idéale pour cela. Cette ligne n'a pas réussi à s'imposer dans le patronat. Il faut s'en réjouir car vous comprenez bien que si les partenaires sociaux n'avaient pas trouvé d'accord sur les retraites complémentaires, cela aurait obligatoirement oblitéré aussi les futures négociations sur la convention d'assurance chômage. Cela ne signifie pas que la négociation UNEDIC sera une formalité. Elle s'annonce extrêmement difficile car l'UNEDIC est évidemment gravement déficitaire dans le contexte d'aggravation du chômage que nous connaissons. Mais s'il y avait eu échec sur les retraites complémentaires, on peut dire avec assurance que les discussions UNEDIC auraient été compromises avant même qu'elles soient ouvertes.

## ● Les élections régionales

Je reprends la parole pour terminer

cette introduction à nos débats sur deux derniers thèmes. Je voudrais tout d'abord aborder avec vous la question des élections régionales de début décembre qui vont constituer un grand rendez-vous politique national. Ses enjeux sont considérables pour les citoyens : avec la présence accrue du Front National qui postule désormais à gouverner, cela pose une question démocratique de fond. Ses enjeux sont considérables aussi pour les salariés au regard des compétences qui sont celles des régions.

Je rappelle qu'à l'issue de la loi dite NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, les régions ont désormais en charge la promotion du développement économique (ce qui inclut les aides régionales aux entreprises, mais aussi les actions coordonnées en termes d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle), la promotion du développement social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine, le soutien aux politiques d'éducation (ce qui inclut la gestion des lycées), l'aménagement et l'égalité des territoires (ce qui inclut la gestion prévisionnelle des déchets, de l'eau, ou encore, en matière de transports, l'intégralité de la mobilité interurbaine).

Et sur le plan démocratique, et sur le plan strictement syndical, il me semble que nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce rendez-vous électoral. C'est pourquoi le Secrétariat national vous propose une expression sobre de l'UNSA s'inscrivant dans la continuité de toujours de nos positions :

- 1) un appel citoyen à participer au vote au regard de l'importance des compétences des régions et de leurs répercussions dans la vie quotidienne;
- 2) dans ce cadre, le choix du bulletin démocratique de son choix à

l'exception des listes Front National ou similaires (je pense par exemple à la Ligue du Sud en PACA).

### ● Les élections TPE

J'en viens à la conclusion en évoquant les élections TPE. Nous avons lancé un plan de campagne complet et structuré à l'occasion du Conseil national de rentrée. J'observe que nous ne sommes pas les seuls : nos concurrents syndicaux ont fait de même. Cette fois-ci, tout le monde a compris que, dans la perspective de la mesure de représentativité de 2017, les élections TPE de décembre 2016 seront cruciales. Il est de notre responsabilité collective désormais de mettre ce plan en place. Responsabilité collective, cela signifie : structures interprofessionnelles, tous niveaux confondus, et fédérations et syndicats, du public comme du privé, mais à commencer par ceux du privé au regard non seulement de l'importance des voix TPE pour la représentativité nationale interprofessionnelle mais de l'importance des voix TPE pour la représentativité nationale de branche. S'il fallait un élément supplémentaire pour se convaincre de l'utilité de réussir cette campagne TPE, je voudrais vous parler des CESER, les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux. Un projet de décret est actuellement examiné avant publication fin décembre par le Conseil d'Etat. Il contient deux mesures décisives, d'autant plus pour nous UNSA qui avons un besoin très fort du financement, de l'accès à l'information et aux contacts socio-économiques que procurent les CESER :

- des mesures transitoires pour mettre en place de nouveaux CESER face aux nouvelles régions reformatées valables du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017,
- des mesures définitives de recomposition mais, cette fois-ci, de la totalité des CESER à compter du 1er janvier 2018, donc sur la base de la

représentativité régionale mesurée en décembre 2014 pour la Fonction publique et en 2017 pour le secteur privé, élections TPE de décembre 2016 incluses par conséquent.

Alors, un point particulier de notre ordre du jour reviendra sur les nouvelles UR UNSA que nous avons décidé de mettre en place face aux nouvelles instances régionales politiques qui sortiront du vote des citoyens par les élections que je viens d'évoquer, face aussi à la nouvelle organisation régionale de l'Etat rassemblée sous la houlette des préfets de région.

Pourquoi en avons-nous besoin ? Pour nous livrer à des luttes d'influence internes, à des querelles d'égo, de personnes ou de territoires ? Non. Pour disposer d'outils syndicaux adaptés au traitement des dossiers syndicaux se réglant à l'échelle régionale ? Oui. Pour conforter la représentativité de l'UNSA dans la région, notamment à travers le CESER où le vote TPE et donc l'organisation de la campagne TPE seront capitaux ? Oui. Je formule donc le vœu, car il n'est pas trop tard, que ces questions soient un peu plus présentes dans la préparation de toutes les assemblées régionales qui accoucheront de nos nouvelles UR et que la constitution des équipes qui auront la charge de mener l'activité syndicale dans les nouvelles régions soit bien pensée, partout, dans cet esprit de responsabilité et de rassemblement.

Voilà. J'en ai terminé de ce tour d'horizon d'une actualité nationale encore très chargée. Je vous remercie de votre attention.



**Intervention de Luc Farré,  
secrétaire général  
de l'UNSA Fonction publique**

**BN de l'UNSA**

**mercredi 25 novembre 2015**

Le 24 septembre, j'ai évoqué, devant vous, différents scénarios concernant la longue négociation autour des Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, dite PPCR.

Le 29 septembre, la CGT a annoncé son refus de l'accord empêchant théoriquement son application, ne saisissant pas l'occasion de se différencier ni de Solidaires et ni de FO, ni de montrer médiatiquement qu'elle pouvait être aussi dans le camp des signataires d'accord.

La raison en est essentiellement idéologique avec un refus de contractualiser avec ce gouvernement.

Le 30 septembre, Manuels Valls a pris la responsabilité de décider que cet accord s'appliquerait malgré tout.

Pourquoi ?

Car, sans cette décision, le bilan en matière d'avancées sociales dans la Fonction Publique aurait été mauvais, pour ne pas dire plus ... Je rappelle : aucun accord signé par des organisations syndicales représentant plus de 50% des agents, toujours pas de négociation salariale depuis l'arrivée de ce gouvernement en 2012... contrastant avec la volonté affichée du Président de la République de pratiquer le dialogue social...

Pourquoi dès le 30 septembre ?

Car c'était le jour annoncé de la présentation de la loi de finances 2016 au Conseil des ministres... et que la rapidité de décision est un des traits de caractère de notre Premier ministre.

Objectivement, nous aurions préféré qu'il attende avant de prendre des décisions pour les fonctionnaires et les agents publics... car nous aurions pu, à la fois, faire porter la responsabilité sur les non signataires et, à la fois, faire pression sur le gouvernement pour obtenir la

mise en œuvre de mesures pour les mêmes agents.

Pourquoi a-t-il pu prendre cette décision ?

Car 6 organisations ont annoncé leur signature. Ensemble avec la CFDT, la CFTC, La CGC, la FSU et la FA-FP, nous représentons plus de 46% des exprimés (49% des voix, si on ne compte que les organisations qui siègent au Conseil Commun de la Fonction Publique). A l'Etat, le gouvernement, comme employeur, peut même s'appuyer sur les signataires qui représentent plus de 58%.

Le gouvernement en avait-il le droit par rapport à la loi de 2010 ?

La réponse est OUI, car dans la fonction publique les accords ne sont pas contraignants

Reconnaissons-le, malgré tout, c'est un échec pour le gouvernement et la question des conditions de validation d'un accord demeure une question tant dans la fonction publique que dans le privé.

La position de l'UNSA a été claire, nous avons négocié, nous avons obtenu de meilleures grilles de rémunérations et surtout des possibilités d'évolution des carrières qui tiennent compte de leur allongement avec la possibilité pour tout fonctionnaire d'exercer sur 2 grades, s'il effectue une carrière complète. Ces avancées, sans être extraordinaires, sont réelles et mesurables dans le temps.

Ce n'est donc plus un accord qui va se mettre en œuvre mais un protocole. Sans jouer sur les mots, nous le porterons car toutes les grilles de rémunérations devraient être refondues d'ici 2017 pour être mises en application au plus tard en 2020. Plus de 450 textes doivent être modifiés.

La loi de finances 2016 et la loi de déontologie, toutes deux en discussion, contiennent les premiers éléments nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Nous le porterons aussi, car il faudra, peut-être, le défendre au regard de la situation intérieure complexe et dramatique de notre pays, mais aussi, si un prochain gouvernement décidait de revenir en arrière.

J'insiste enfin sur un point essentiel : le protocole rappelle l'importance du statut de la fonction publique et l'importance du rôle des agents. L'actualité montre effectivement que leur mission est indispensable. Les Français et le Président de la République l'ont bien compris.

## ● La réforme territoriale

Elle avance... les prochaines élections du 6 et du 13 décembre seront un moment fort pour notre démocratie au regard du 13 novembre.

Les résultats seront observés à la loupe par tous les fonctionnaires aussi pour les conséquences dans l'organisation des régions fusionnées.

D'abord pour connaître le nom de la nouvelle Région, son chef-lieu définitif qui sera fixé au 1er octobre 2016 après avis du nouveau conseil régional... Surprise relative sauf pour Strasbourg qui est d'ores et déjà retenue.

Donc, au préalable, le conseil régional devra adopter, avant le 1er juillet 2016, une délibération comportant :

- l'avis sur le nom définitif de la région ;
- l'avis sur le chef-lieu définitif de la région ;
- l'emplacement de l'hôtel de la région ;
- les règles de détermination des lieux de réunion du conseil régional et de ses commissions et des CESER
- le programme de gestion des implantations immobilières du conseil régional.

Pour information : cette résolution ne pourra prévoir « qu'une même unité urbaine regroupe le chef-lieu proposé, l'hôtel de la région et le

lieu de la majorité des réunions du conseil régional que si elle est adoptée à la majorité des trois cinquièmes des membres du conseil régional ». Les règles relatives à l'emplacement de l'hôtel de région, aux lieux de réunions et aux implantations immobilières pourront être modifiées pendant le premier mandat suivant le renouvellement des conseils régionaux par une résolution adoptée dans les mêmes formes.

Ces données seront importantes pour une partie des agents des Conseils Régionaux, et en particulier pour ceux qui exercent dans les structures régionales actuelles. Les agents devront également être très rapidement sur le pied non pas de guerre mais électoral. Les élections professionnelles pourraient avoir lieu au printemps 2016. Nos nouvelles UR, avec les UD, devront s'impliquer pleinement au côté de l'UNSA Territoriaux pour réussir ce premier test électoral comme les co-

pains de la métropole Lyonnaise qui ont obtenu la 3ème place à quelques voix de la CFDT, seconde. Bravo ! L'Etat lui aussi s'organise et se réorganise... et essaye de tenir l'objectif de janvier... avec une variante, la mise en place définitive est prévue pour fin 2018.

Les dernières informations que nous avons montrent, qu'au final, 500 agents devraient être concernés par une mobilité géographique et 1500 par une mobilité fonctionnelle hors réseau DRJSCS (Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale). L'UNSA estime toujours que dans un certain nombre d'endroits le dialogue social est difficile, que les agents ne sont pas assez associés, ni informés... et nous constatons toujours qu'une certaine inquiétude demeure... Cependant, je rappelle que notre positionnement n'est pas de faire croire au personnel qu'en refusant les nouvelles organisations, elles seraient annulées.

Par contre, dans les 143 directions concernées dans les nouvelles régions, les CT et les CHSCT doivent être réunis systématiquement dans les jours prochains. Ces instances devront étudier les micro-organigrammes et s'appuyer sur les études d'impact qui doivent d'être présentées obligatoirement.

Tout ceci ne tient pas compte de la réorganisation en cours des DRJSCS sur toute la France et qui pour l'instant, malgré toutes les précisions obtenues, reste encore floue.

Je conclus mon propos en insistant sur les 11 000 agents concernés par la réorganisation de l'Etat qui peuvent à la fois s'adresser aux fédérations ou aux syndicats mais aussi aux UD et aux UR.

En insistant aussi, sur la nécessité de veiller au maintien de structures de proximité de l'Etat sur tout le territoire et au plus près des citoyens, dans les départements. C'est un véritable enjeu du pacte républicain en cette fin d'année 2015.

